

### Thème 3 Histoire et mémoires (26 à 28 heures)

#### Objet de travail conclusif L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

##### Jalon 1 Les lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes

##### Jalon 2 Juger les crimes nazis après Nuremberg

6 à 7 heures

Quelles sont les lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes ? Quelles sont leurs particularités ?

En quoi les procès nazis après Nuremberg témoignent-ils d'une évolution du rapport à la mémoire ? Dans quelles mesures ces procès répondent-ils également à des enjeux judiciaires, politiques et historiques ?

#### 1<sup>ère</sup> heure

En partant des représentations des élèves (imaginaire collectif), d'une vidéo sur Nuremberg, de l'exemple d'Auschwitz et d'un extrait de Primo Levi (1919-1987, expliquer ce qu'est un lieu de mémoire du génocide ainsi que la notion de crime contre l'humanité (notions abordées en histoire terminale tronc commun ainsi qu'au début du thème Histoire et mémoires).



#### 1 Les lieux des génocides des Juifs et des Tsiganes en Europe (1941-1945)

- **Photo 1** Entrée du camp principal Auschwitz 1 avec l'inscription « Arbeit macht frei ».
- **Photo 2** Descente du train et sélection à Auschwitz 2 Birkenau. Photographie prise par les Nazis pendant l'été 1944 lors de l'arrivée des Juifs de Hongrie. Il s'agit de *L'album d'Auschwitz* retrouvé par Lilly Jacob à Dora.

⇒ En s'appuyant sur un texte de Régis Meyran, montrez que les lieux de mémoire du génocide présentent la particularité d'avoir très souvent été détruits.

Comme le rappelle en introduction le rédacteur en chef de la revue, Georges Bensoussan, l'un des points communs aux génocides (ceux commis par les Nazis contre les Juifs et les Tziganes, par les Khmers Rouges sur leurs concitoyens, par les Hutu contre les Tutsi, ou encore le génocide arménien commis par les Jeunes-Turcs) est que ceux qui les ont perpétrés ont tout fait pour qu'il ne subsiste plus aucune trace de leur crime. (...) Il est souvent difficile de faire d'un génocide un lieu de mémoire : bien souvent le génocide est presque un non-lieu, tant au niveau des traces matérielles qu'au niveau de la mémoire nationale. De cela, le cas de l'effacement des traces de la Shoah en Pologne est parfaitement représentatif, comme le rappelle Olivier Vallade (...). Himmler charge l'un des commandants des sections meurtrières *Einsatzgruppen*, l'architecte Paul Blobel, d'« effacer les traces des exécutions ». Il s'agit là d'une mesure d'hygiène (les fosses de cadavres en décomposition risquent d'infecter les nappes phréatiques avoisinantes) mais aussi de l'aboutissement d'une logique consistant à éliminer toute trace, physique ou culturelle, pouvant rappeler que les victimes ont existé. Blobel forme alors un commando (nom de code « 1005 ») pour incinérer les cadavres à ciel ouvert. Le système est un temps abandonné après la mise en fonctionnement des fours crématoires, puis réappliqué après mai 1944, quand les fours se trouvent « saturés ». L'effacement des traces se poursuit avec la destruction totale des camps de Belzec, Sobibor et Treblinka, et avec celle des crématoires de Birkenau. L'auteur conclut en évoquant la visite qu'il fit des camps polonais : il faut souvent, dit-il, faire preuve de « beaucoup d'imagination pour se représenter la réalité des choses... ». Le Travail des nazis a été particulièrement abouti à Belzec, où on ne voit que des champs et des arbres. On voit le danger : c'est bien sûr à partir de tels non-lieux que se développent les négationnismes.

Compte rendu de Régis Meyran, *Génocides. Lieux (et non-lieux) de mémoire*, Revue d'histoire de la Shoah, 2004, dans *Gradhiva*, revue d'anthropologie éditée par le Musée du quai Branly Jacques Chirac, 2010. <https://journals.openedition.org/gradhiva/835>

En partant des acquis des élèves (troisième, terminale), puis de quelques documents, montrer que les deux mémoires du génocide des Juifs et des Tziganes sont inégalement connues.

	Génocide des Juifs	Génocide des Tziganes
<b>Termes utilisés</b>	Génocide des Juifs, Shoah ou Holocauste	Porajmos, Samudaripen, génocide tzigane, holocauste rom
<b>Nombre de morts</b>	Environ 6 millions 800 000 dans les ghettos 1,3 millions lors des opérations mobiles de tuerie 2,7 millions dans les camps d'extermination 300 000 dans les camps de concentration	Près de 250 000 tués sur 750 000 en Europe, environ 23 000 à Auschwitz
<b>Exemples</b>	Environ 90% de la population juive polonaise tuée Environ 1,1 million de morts à Auschwitz dont 900 000 assassinés directement sans entrer dans le camp	A l'automne 1941, les autorités de la police allemande déportèrent 5 007 Sinti et Lalleri d'Autriche vers le ghetto juif de Lodz, dont ils occupaient une section séparée.

Les deux mémoires sont inégalement connues. Les études historiques sur les Tsiganes sont récentes et les reconnaissances tardives. Par exemple :

- Le chancelier allemand Helmut Schmidt reconnaît officiellement ce génocide en 1982.
- En 2016 le premier monument à la mémoire des Tsiganes morts en France sous l'Occupation est inauguré à Saint-Sixte près d'Agen dans le Lot-et-Garonne.
- Les Tsiganes de France ne sont pas déportés, mais envoyés dans des camps d'internement. Le Nord-Pas-de-Calais fait exception car il dépend du gouvernement militaire de Bruxelles. Le convoi Z du 15 janvier 1944 emporte vers la caserne Dossin de Malines en Belgique, puis le camp d'Auschwitz, 145 Tsiganes français raflés.
- Le Mémorial aux Sintés et aux Roms européens assassinés pendant le nazisme a été inauguré à Berlin en 2012.
- La date du 2 août a été retenue pour la journée européenne de commémoration de l'holocauste des Roms en référence à la nuit du 2 au 3 août 1944 où les Nazis décident la liquidation des derniers Tsiganes du camp d'Auschwitz.

**Lieu de mémoire : lieu, monument, musée, personne, élément matériel ou abstrait... qui participe à la construction de l'identité collective.**

**L'historien Pierre Nora (né en 1931) dirige de 1984 à 1992 la publication de trois ouvrages intitulés Lieux de mémoire. L'expression entre dans le Grand Robert en 1993 et devient d'un usage courant.** Selon Pierre Nora, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit. » Il peut donc s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, des archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution.

**Les lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes présentent la particularité de laisser peu de traces en raison de la volonté des Nazis d'effacer les preuves de l'extermination. Les témoignages, les travaux des chercheurs, l'archéologie... permettent de compléter notre connaissance.**

⇒ **Accroche sur « Juger les crimes nazis après Nuremberg ».**

<https://enseignants.lumni.fr/videos/liste?search=nuremberg&fiche-media=00000000267>

ou

<https://m.ina.fr/video/AFE86003352/l-ouverture-du-proces-de-nuremberg-video.html>

Il s'agit ici de présenter le Jalon 2 avec cette vidéo d'accroche en réalisant une sorte de brainstorming. Les élèves ont, en effet, en tronc commun abordé les notions de crime contre l'humanité et de génocide. Le professeur précise l'expression de « crimes nazis », c'est à dire des crimes perpétrés par les Nazis et par leurs collaborateurs au sens large. Il fait le point sur « après Nuremberg » car il y a 3 Nuremberg ( les lois, 1946 ou les procès de 1946-1947). Ici, le « après Nuremberg » signifie après 1946.

Ces notions sont importantes car elles devront être réutilisées par les élèves dans le travail qu'ils fourniront sur les différents procès.

### 3 à 4 heures suivantes

**Etapes : l'offre documentaire se veut volontairement exhaustive. Par conséquent, l'enseignant est libre de sélectionner les dossiers documentaires. La partie « documents complémentaires » pour le Jalon 2 ne fait pas partie de la fiche de travail des élèves. Il s'agit de propositions supplémentaires pour le professeur.**

**Les documents peuvent être déposés sur l'ent ou sur netboard.me :**

<https://walletjerome.netboard.me/hggsphistoireet/>

**2h00 :** En s'appuyant sur des dossiers documentaires remis par l'enseignant, les élèves complètent en groupe un tableau. En fonction des moyens matériels, les élèves peuvent s'aider d'ordinateurs et/ou de leurs téléphones portables et de leurs manuels. Dans un premier temps, les élèves travaillent sur un lieu de mémoire ou un jugement d'un crime nazi. Ils ont une consigne générale valable pour tous les dossiers documentaires d'un même jalon. Ce tableau leur sert de phase préparatoire pour la rédaction de leur composition (brouillon). Cette phase de recherche prend deux heures.

**1h00-1h30 :** les élèves travaillent en îlot tournant à savoir que les élèves présentent leurs travaux à des groupes différents.

Nom	Localisation	Événement commémoré	Éléments commémoratifs actuels	Traces encore visibles du génocide
Auschwitz				
Babi Yar				
Le ghetto de Cracovie				
Le ghetto de Varsovie				
Le Mémorial de la Shoah de Paris				
Sobibor				
Le Vel d'Hiv				

**Pour aller plus loin :**

- **Le Mémorial Yad Vashem de Jérusalem** est un organisme créé en 1953 dont l'objectif est de commémorer la Shoah. La loi de 1953 énonce que « *Yad Vashem a pour mission de rassembler sur le sol de la patrie, les souvenirs de tous ces membres du peuple juif qui ont péri et sacrifié leur vie, qui ont combattu et qui se sont soulevés contre l'ennemi nazi et ses complices, d'élever un mémorial en leur mémoire et en mémoire des communautés, organisations et institutions qu'en raison de leur appartenance au peuple juif, l'opresseur a vouées à une destruction totale et de perpétuer le souvenir des Justes des nations.* » C'est ainsi que depuis 1953 le Mémorial attribue le titre de Juste parmi les Nations.

- **Le Mémorial de l'Holocauste de Washington** depuis 1993. Il a notamment entrepris une gigantesque opération de microfilmage de toutes les archives concernant le génocide des Juifs. Selon l'historienne Annette Wieviorka, il s'agit du plus grand Mémorial au monde.

- **Le camp d'extermination de Belzec** est démantelé au printemps 1943. Tous les bâtiments et leurs fondations sont détruits. Des résineux sont plantés et une ferme installée. Le site est recouvert de scories d'une teinte plus foncée pour les fosses communes. En 2004, un musée-mémorial est construit. Il existe également un mausolée et un monument reconstituant un bûcher.

- **Une révolte éclate au camp d'extermination de Treblinka en août 1943.** Celui-ci est démantelé à l'automne et une ferme implantée. Les corps des fosses communes sont déterrés, les restes brûlés et les cendres dispersées. Les témoignages comme celui de Chil Rajchman sont très rares. Des fouilles archéologiques ont été autorisées dans les années 2010. Elles ont mis en évidence des fosses communes et l'existence de chambres à gaz. Il s'agit de la première preuve matérielle de leur existence !

**Tableau pour le Jalon 2 : Juger les crimes nazis après Nuremberg.**

	Qui ?	Pourquoi ?	Où ?	Quand ?	Portée des procès (médiatisation, place de l'historien et conséquences sur le travail de mémoire).
Juger au sortir de Nuremberg					
Le procès Eichmann					
« Le procès Auschwitz », Francfort					
Le procès de Klaus Barbie					
Le cas René Bousquet					
Le procès de Paul Touvier					
Le procès de Maurice Papon					
Les ultimes procès ou les procès de la dernière chance.					

**2 dernières heures**

Un élève par groupe présente à l'oral le lieu de mémoire étudié ou le jugement de crimes nazis. Le professeur apporte des éléments de correction ou précise certains aspects si nécessaire.

**Devoir maison**

Le professeur envoie la correction des deux tableaux sur l'ent ou la distribue à la fin de la séance.

Les élèves sont tenus de rédiger une composition répondant à la problématique générale d'un des deux jalons. Les élèves ayant travaillé sur les lieux de mémoire rédigent sur les jugements des crimes nazis et inversement.

La correction de ces travaux sont déposés sur l'ENT.